L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 73, RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 6 JUIN.

FEUILLETON.

UN MARIAGE TRAGIQUE

PAR

ERNEST DAUDET.

XXII.

LÉGITIME DÉFENSE!

— Suite. —

Il le palpait, l'auscultait, observait les yeux, suivait du doigt le contour des côtes.

—Souffrez-vous beaucoup? lui demanda-t-il.

—Très peu, au contraire, dit Morancé, mais je me sens faiblir beaucoup.

—Nous vous tirerons de là, fit Chaligan en préparant un pansement.

En même temps, il dit à Fondfroid :

—Mon capitaine, faites couper par les rabatteurs quelques branches et préparez une civière, afin que nous puissions emporter notre ami.

Juliette s'était approchée du groupe formé autour du blessé, très troublée, plus pâle encore que lui. Elle était là, debout, ne sachant que dire ni que faire, les yeux baissés sous le regard de Morancé qui ne la quittait pas.

—Il me faudrait de la toile fine! dit tout à coup le baron de Chaligan.

Machinalement, Juliette offrit son mouchoir.

—Déchirez-moi cela en deux ou trois bandes, ajouta le baron en s'adressant à Miguelin.

Celui-ci allait obéir.

Tout à coup le mouchoir lui fut arraché. Morancé s'en était emparé et le pressait convulsivement contre ses lèvres. Le baron le lui prit doucement, et ajouta :

—Comte, ne nous exaltons pas, je vous en prie, si vous voulez que nous vous rendions vite et bien portant à mademoiselle.

Juliette ne pouvait plus se tenir debout.

Elle était brisée par l'émotion et surtout par la violence qu'elle se faisait pour jouer le rôle odieux que lui imposaient les circonstances.

L'homme étendu sous ses yeux ne lui inspirait aucune pitié. Mais elle devinait que, ne l'ayant pas tué, et si la blessure n'était pas mortelle, elle venait d'accomplir un crime inutile, et restait en son pouvoir autant et plus que par le passé.

Ce fut une minute affreuse : ses traits exprimèrent une anxiété si cruelle que le vicomte de Mouchonnet s'en aperçut.

—Appuyez-vous sur mon bras, mademoiselle, dit-il, en se méprenant au motif de sa douleur, et, surtout, ne vous alarmez pas. Nous le tirerons de là. Mais comment cela est-il arrivé? demanda-t-il, en regardant à droite et à gauche avec la curiosité du magistrat accoutumé à rechercher les causes et les mobiles de tout événement.

—C'est un accident! un affreux accident! dit Miguelin.

—Sans doute! Mais qui donc en est l'auteur? De quel côté le coup est-il parti? Tout le monde a-t-il tiré?

A cette question, Juliette tressaillit, et Morancé, très accablé déjà, releva la tête. Leurs yeux se rencontrèrent. Juliette baissa les siens, alors le comte prit la parole, et d'une voix lente et brisée :

—Ne cherchez pas! Ce n'est pas un accident, mais un assassinat.

A cette accusation, qui arracha à tous les assistants un cri d'horreur, et que Juliette crut dirigée contre elle, la jeune fille redressa son front, comme afin de prouver à l'accusateur qu'elle ne tremblait pas et saurait se défendre. M. de Mouchonnet abandonna son bras, se rapprocha de Morancé en disant :

—Un assassinat! comte! parlez, révélez ce que vous savez. Je suis magistrat et je me trouve ici dans mon ressort.

—Mon assassin se nomme Roger Livoric.

—Roger Livoric! qu'est-ce que cela? demanda le capitaine de Fondfroid, en interrogeant d'un regard le juge d'instruction qui écrivait le nom sur son portefeuille.

—Mon neveu! s'écria Miguelin. Mais c'est du délire! M. Roger Livoric, mon neveu, habite Paris, et ne sait même pas où nous sommes en ce moment.

—Ce n'est point du délire, mon cher, répondit Morancé, sans changer de ton. J'ai toute ma raison. M. Roger Livoric nourrissait contre moi une haine violente, parce que je lui ai disputé la main de sa cousine, mademoiselle Miguelin, ici présente. Comment a-t-il su qu'elle avait daigné me préférer? Il lui est m'accorder sa main, je l'ignore. Ce que je sais, c'est qu'obéissant à son ressentiment, il a voulu m'assassiner.

Mouchonnet écrivait toujours.

—Mais, encore une fois, il n'est pas ici! répondit Miguelin.

Il était là, tout à l'heure, vêtu comme un paysan, je l'ai vu; il a paru à mademoiselle Juliette. Répondez, mademoiselle : veuillez dire que je ne mens pas.

Morancé avait relevé le visage décomposé, il dirigeait vers elle sa main tremblante. Tous les regards s'étaient fixés sur Juliette. Son embarras était extrême. Lui avait-elle dit vrai? Devait-elle confirmer les assertions de Morancé. Avouer qu'elle avait vu Roger, c'était créer contre lui une charge accablante. Déclarer qu'elle ne l'avait pas vu, c'était lui préparer la plus difficile des situations, si le contraire était prouvé. Les conséquences de sa réponse se dressèrent dans sa pensée, avec une rapidité telle qu'elle put sur le champ prendre un parti.

—Oui, dit-elle avec fermeté, il est vrai que mon cousin est venu me trouver ici; mais il s'était éloigné depuis longtemps quand M. de Morancé est tombé.

— Vous l'avez cru, mademoiselle; mais il se dérobait à vos regards, répondit Morancé. Il savait bien que vous n'auriez pas laissé s'accomplir un meurtre. Il s'est caché de vous; mais moi, je l'ai surpris au moment où il me frappait.

Le comte formulait cette accusation avec une énergie qui frappa ses auditeurs. Miguelin qui lui tenait toujours la tête dit :

—Soyez indulgent, comte. Ce jeune homme appartient à la famille dans laquelle vous allez entrer. Il serait habile de l'épargner.

—Je voudrais bien vous y voir, mon cher! Epargner un monsieur qui vous envoie dans la poitrine une charge de gros plomb! D'ailleurs, il ne porte pas votre nom.

A ce moment, Juliette s'approchait.

—Il faut que je vous parle, monsieur!

—Mais, ou l'épouse, s'écria le baron de Chaligan. Remettez ces questions à un moment plus favorable.

Juliette hésitait à accomplir son projet. Mais, Morancé vint à son secours.

—Qu'on me laisse échanger quelques mots avec mademoiselle, dit-il. Cela est nécessaire.

En même temps, il se dégageait des mains de Miguelin qui le tenait soulevé, et s'adossa contre un tronc d'arbre qui se trouvait derrière lui.

Miguelin s'éloigna de quelques pas, en regardant avec inquiétude sa fille, qui s'agenouillait à côté du comte, afin de lui parler de plus près.

—Mais il serait nécessaire que j'entendisse cet entretien; il appartient à la justice, dit Mouchonnet.

—Je vous le répéterai, répondit Morancé, en faisant d'un geste le vide autour de soi.

Juliette prit la parole :

—Vous accusez mon cousin, monsieur; mais il est innocent et le coupable c'est moi, vous le savez bien....

—Oui, je le sais....

—Mais que votre poursuite cruelle a poussée à un acte de désespoir.

Morancé l'interrompit :

—Mademoiselle, je voudrais vous prêter une longue attention, mais mes forces n'y suffiraient pas. Je suis exténué. Veuillez donc vous dispenser de m'adresser des prières que je ne saurais exaucer et m'écouter quelques minutes. Vous avez voulu me tuer. Vous comprendrez que j'en veuille tirer vengeance. J'ignore si la blessure que vous m'avez faite est mortelle ou non. Je crois cependant que je vivrai. Si je meurs, laisse votre cousin sous le coup d'une accusation capitale. Le moins qui puisse lui arriver, c'est d'aller au bagne, et vous ne l'épouserez pas; si je vis, au contraire, son sort dépend de vous; accordez-moi votre main, et alors, je déclare que j'ai fait une fausse déclaration, que je me suis trompé, et je le sauve. Toutes les apparences sont contre lui. Ne trouvez pas mauvais que j'en profite.

—C'est infâme!

—Infâme! que dirai-je donc de vous qui tirez traîtreusement sur moi!

—Je déclarerai que j'ai commis le crime!

—Folle! mais, vous vous perdrez pour sauver M. Livoric. Sa complicité est trop facile à établir. On vous condamnera ensemble. Ne commettez donc pas cette folie. Croyez-moi, vous serez obligée de vous prononcer entre les deux partis que je vous laisse. Ou vous m'épouserez, ou votre amant commettra le chemin du bagne, si ce n'est celui de l'échafaud.

La voix s'affaiblissait de plus en plus. Juliette se pencha pour implorer sa pitié. Ce fut le premier mot qu'elle prononça, il répondit :

—Rien sera pour vous ou le bane pour lui.... Choisissez!

Sa tête se pencha sur son épaule droite et il perdit connaissance.

—Il se meurt! s'écria Juliette épouvantée.

Chaligan se précipita.

—Ce n'est qu'un évanouissement! mais il faut l'enlever d'ici.

Les rabatteurs apprêchèrent une civière fabriquée à la hâte. Le comte y fut déposé, et c'est alors qu'on l'emporta. Le baron ne voulait pas le quitter et s'éloigna, suivi par les autres personnages, qui accompagnaient quelque temps du vicomte de Mouchonnet qui étudiait les lieux, pour essayer de reconstituer le crime dans sa véritable physionomie.

(*A continuer.*)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Ils savent ces légumes amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les enfants peuvent prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

Il a son action sur l'estomac est vive, excitante et contenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il détruit les pituites et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le fois dégoûte, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent de ces faiblesses et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront aussi prendre plusieurs fois par jour, et les parents savent bien, par la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

carnacières de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit efficacement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux quelquefois dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le sac nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang est dense et globulos plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment ou dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments aient du sang riche, il faut qu'ils soient très épicés, bien élaborés. Elaborés digérés, ils donnent un sang riche et fournissent à l'estomac, tel le riche de l'estomac. Si le laboureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. Le charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux!

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

asthmiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui sous les mots éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER.

La rapidité avec laquelle cet le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus tant éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous nous sommes de leur rendre la plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la tête grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de les guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de visite et de médecins dans, ceux qui doivent une cure économique, ceux qui se méfient, ceux qui se meurent de vingt-quatre en vingt-quatre heures, devront prendre deux ou trois bouteilles du NEWFOUNDLAND BITTER, qui ressuscitera leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme boisson de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront pas cet envie de vomir le matin, si langue et si pénible pesante; ils n'auront ni perte d'appétit, ni aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent bien tard ceux qui boivent en trop grande quantité de liqueurs fortes.

Rétablir l'appétit, fortifier l'estomac, ranimer le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER.

22 nov—D

American Mutuel Insurance Association of New Orleans,

AU No 25 DU COMMERCIAL PLACE,

Entre les rues Camp et St-Charles.

Capital - - - - $500,000

(Strictement pour le feu.)

Les personnes qui désirent se faire assurer ont le privilège de faire deux paiements par an et ont droit, à la fin de l'année, à une partie égale des dividendes ou à la réduction (rebate) habituelle.

La compagnie assure contre les risques du feu, exclusivement, en ville en dans les campagnes, aux plus bas taux de primes.

D. LEUBRIE,

H. MEYER, Président.

Secrétaire, O. S. ARIE,

Surintendant des agences.

DIRECTEURS :

F. Bellas, H. Weber, B. Brockerick,
Jas. Buckley, M. Pelcroy, F. S. Anderson,
H. Marquart, M. Meyer, J. Heidmeier,
C. E. Cobb, F. Hobbert, Wm. Hyper,
J. B. Verges, A. S. Cutler, F. Richard,
M. Amelung, E. Schermerhorn, W. Tankard,
Wm. Brandon, Jos. Gelpi, Jr.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes :

A. SOCOLA JOS. DAVID,
E. JAUFROID, G. W. DUNBAR,
H. BERWIN, B. ENGLAND,
H. A LLAMBIAS, J. E. GOURDAIN.

E. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Cassier

12 nov—D

Sauvez vos jours et vos propriétés.

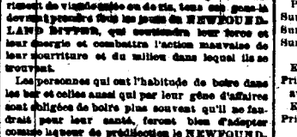

CHEMIN DE FER

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Golfe.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Grand Jackson Route.

Louisiane et du Texas.

Compagnie d'Assurance "Hope"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Compagnie d'Assurance de l'Union

DE LA NLLE-ORLEANS.

The Louisiana Immigration and Homestead Company.

CHARTE.

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

COMMERCE

(Commercial Insurance Company)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie d'Assurance Mutuelle Marchande de la Nlle-Orléans.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.

AUX GOUTTEUX.

PILULES DE LARTIGUE,

VESICATOIRES D'ALBESPEYRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES

CAPSULES RAQUIN.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest,

Les nouveaux et magnifiques bâtiments de cette ligne lancés le partiront régulièrement de New-York pour le Havre, touchant à Brest, aux dates ci-après :

VILLE-DE-PARIS, capt. ..... samedi, 31 mai.
VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, 28 juin.
PEREIRE, capt. Denis, samedi, 28 juin.
SAINT-LAURENT, capt. Lamarie, samedi, 12 juil.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) :
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $80. | Seconde cabine, $60.
Billets d'excursion à prix réduit.
Ces steamers ne prennent ni passagers ni marchandises d'un port à l'autre.
Les passagers cambriens qui vont par le nouveau steamer ou qui en reviennent, ne perdent ni temps ni argent, car ils font économie de voyage par le chemin de fer anglais et ils ne passent que la nuit à Londres. Ils évitent également beaucoup de bagage, d'ennui et de fatigue.
Pour fret ou passage, s'adresser à
C. DE BORIA, Agent,
Aux Nos 16 et 20 rue de l'Union.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans, Liverpool, et entre Glasgow et New York, savoir :

LOUISIANA, de 2500 tonneaux, capt. Stewart.
MINNESOTA, de 2000 " capt. Hamilton.
ALABAMA, de 2000 " capt. Hunt.
PENNSYLVANIA, de 2000 " capt. Flint.
VIRGINIA, de 2500 " en construction.
GEORGIA, de 2000 "

Les steamers de cette ligne partiront

Pour Liverpool, comme suit :
LOUISIANA le 26 juin, le 26 juillet, le 26 août.
MINNESOTA, le 12 juin, le 12 juillet, le 12 août.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Havre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Ces bâtiés de première classe, LE MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Ces steamers sont pourvus d'un large entre-pont, d'une cuisine excellente et d'un service complet.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers, passant la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (cruelle) s'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No. 29, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
MOSS, SCOLFIELD & CO.,
No. 5, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO.,
No. 68, Great Clyde Street, Glasgow.

6 octobre

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit :

	DE BREME.	DE LA NLLE-ORLEANS.
Frankfurt	20 février.	5 mars.
Hannover	20 février.	20 mars.
Bremerhaven	20 mars.	20 avril.
Frankfurt	5 avril.	17 mai.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane et à la Nouvelle-Orléans :

Chambres ..... $120 en or.
Entrepont ..... 60 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, —ou Havre ou Brême :

Chambres ..... $120 en or.
Entrepont ..... 60 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :

Chambres ..... $80 en or.
Entrepont ..... 15 "

Pour billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans, veuillez vous adresser par lettre affranchie à

H. BISCHOFF & CO.,
No 2 Bourse Square, Brême.

Pour billets de passage de la Nouvelle-Orléans, veuillez vous adresser à

H. BISCHOFF & CO., Agents,
No 2 Bourse Square, Brême.

Pour fret ou passage, s'adresser à

C. H. SORIA, Agent,
Aux Nos 16 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer

NEW ORLEANS,

Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 7 Juin, à 8 h. A. M.

Passage ..... $50.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR PHILADELPHIE, directement, Départ, MERCREDI, le 18 juin à 6 P. M.

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe

YAZOO,

capt. Barrett,

Pour fret ou passage, s'adresser à

EDW. A. YORKE, Agent,
Entrepôt Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son jour régulier.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

— DU —

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 29 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873—savoir :

Primes de l'année

Surris ques d'incendie	$260,196 99
Sur risques de rivières	294,168 80
Sur risques de mer	81,466 16
	$735,857 95
En moins—	
Primes non expirées le 30 avril 1873	$100,000 00
En moins—	
Primes remboursées	11,365 82
	$114,365 82
Montant net des primes	$621,362 44
Pertes payées, savoir—	
Sur risques d'incendie	$129,945 16
Sur risques de rivières	172,989 43
Sur risques de mer	56,265 83
	$359,200 41
Réassurances	37,508 98
Refaction (rebate)	11,170 59
Taxes payées	11,811 76
Dépenses générales	69,660 97
	$489,352 71
Balance	$132,009 73
En plus—	
Encompte, intérêt, épargnes reçues	$152,506 31
En moins—	
Premier intérêt semi annuel sur le capital payé et second intérêt dû actuellement	110,000 00
	$42,506 31
Bénéfice net	$168,709 00

L'Actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$404,286 80
Primes en voie de recouvrement	49,971 86
Effets à recevoir, prêts sur gages	609,629 22
Effets à recevoir à courte échéance	36,646 44
Actions de banques et autres actions	211,916 55
Actions de chemins de fer de la ville	72,875 00
Bons de la ville et autres bons	185,343 78
Bons de la Grande Loge Economique de la Louisiane	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Mall Association	5,000 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Immeubles	23,125 00
	$1,800,770 05

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 24 mai A. D. 1873.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 23 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer aux ASSURANCES REMBOURSABLES, portées sur le certificat de CINQUIEME SERIE, le 29 avril 1873, de qui tombera payable, un dividende d'intérêt trimestriel de CINQ POUR CENT, et un DIVIDENDE AU COMPTANT de QUARANTE-CINQ pour cent aux actionnaires (soixante dollars et demi) du montant net de leurs parts payantes.

HARRON DOANE, Président.
MORRIS GLAIRBORNE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Simon Schwartz,
John I. Webb, R. M. Walmsley,
John Claflin, Wm. Simmons,
Richard Milliken, Jos. W. Carroll,
Samuel H. Myers, A. Bellelis,
J. J. Warren, J. W. Penn,
E. T. Benham, A. M. Hay,
Edgar Friedlander, S. M. Hendricks,
L. Pradines, B. Loeb Lyon,
Wm. M. Pike, Wm. H. Haywood,
A. A. Yates, Simon A. Fromentin.

Samuel M. Hayd.

30 mai—1m

Vicksburg.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer

NEW ORLEANS,

Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 7 Juin, à 8 h. A. M.

Passage ..... $50.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR PHILADELPHIE, directement, Départ, MERCREDI, le 18 juin à 6 P. M.

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe

YAZOO,

capt. Barrett,

Pour fret ou passage, s'adresser à

EDW. A. YORKE, Agent,
Entrepôt Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son jour régulier.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

— DU —

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 29 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873—savoir :

Primes de l'année

Surris ques d'incendie	$260,196 99
Sur risques de rivières	294,168 80
Sur risques de mer	81,466 16
	$735,857 95
En moins—	
Primes non expirées le 30 avril 1873	$100,000 00
En moins—	
Primes remboursées	11,365 82
	$114,365 82
Montant net des primes	$621,362 44
Pertes payées, savoir—	
Sur risques d'incendie	$129,945 16
Sur risques de rivières	172,989 43
Sur risques de mer	56,265 83
	$359,200 41
Réassurances	37,508 98
Refaction (rebate)	11,170 59
Taxes payées	11,811 76
Dépenses générales	69,660 97
	$489,352 71
Balance	$132,009 73
En plus—	
Encompte, intérêt, épargnes reçues	$152,506 31
En moins—	
Premier intérêt semi annuel sur le capital payé et second intérêt dû actuellement	110,000 00
	$42,506 31
Bénéfice net	$168,709 00

L'Actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$404,286 80
Primes en voie de recouvrement	49,971 86
Effets à recevoir, prêts sur gages	609,629 22
Effets à recevoir à courte échéance	36,646 44
Actions de banques et autres actions	211,916 55
Actions de chemins de fer de la ville	72,875 00
Bons de la ville et autres bons	185,343 78
Bons de la Grande Loge Economique de la Louisiane	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Mall Association	5,000 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Immeubles	23,125 00
	$1,800,770 05

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 24 mai A. D. 1873.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 23 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer aux ASSURANCES REMBOURSABLES, portées sur le certificat de CINQUIEME SERIE, le 29 avril 1873, de qui tombera payable, un dividende d'intérêt trimestriel de CINQ POUR CENT, et un DIVIDENDE AU COMPTANT de QUARANTE-CINQ pour cent aux actionnaires (soixante dollars et demi) du montant net de leurs parts payantes.

HARRON DOANE, Président.
MORRIS GLAIRBORNE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Simon Schwartz,
John I. Webb, R. M. Walmsley,
John Claflin, Wm. Simmons,
Richard Milliken, Jos. W. Carroll,
Samuel H. Myers, A. Bellelis,
J. J. Warren, J. W. Penn,
E. T. Benham, A. M. Hay,
Edgar Friedlander, S. M. Hendricks,
L. Pradines, B. Loeb Lyon,
Wm. M. Pike, Wm. H. Haywood,
A. A. Yates, Simon A. Fromentin.

Samuel M. Hayd.

30 mai—1m

Compagnie d'Assurance "Hope"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAU, No. 31 RUE DU CAMP.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la compagnie publie l'état suivant des ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873 ..... $165,686 62

Sur les risques d'incendie $76,772 66
Sur les risques de mer 19,101 99
Sur les risques de rivière ..... 9,778 37 — 105,653 01

Montant au crédit du fonds de réserve 59,033 61

Pertes payées dans la même période, savoir :

Pour sur les risques d'incendie $8,000 00
Sur les risques maritimes 2,254 31
Sur les risques de rivière ..... 302 20 — 10,556 20

Moins : 15 p. % pour les nouvelles affaires 31,103 33
Assurances 3,330 00
Primes rendues 3,330 10
Agences 3,330 00
Dépenses, intérêt et taxes locales ..... 10,709 25 — 51,802 68

Réservé pour les risques non expirés 39,319 94

Montant des profits considérés perdus et passé à profits et pertes 12,234 24

ACTIF DE LA COMPAGNIE

Prêts garantis par premières hypothèques sur propriétés foncières dans la ville $70,100 00
Prêts sur gages 43,700 25
Billets pour primes à courte échéance 15,350 11
Actions de banques et autres actions 61,250 00
Biens fonciers 10,000 00
Primes en voie de perception 73,202 20
En caisse 67,421 37

Total de l'actif $391,024 43

Les tableaux ci-dessus ont une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARBIER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 mai 1873.

JNO. L. LARRIGNER,
Troisième Juge de Paix.

DIRECTEURS :

John I. Adams, W. A. Gordon,
J. C. Louis, F. Laborde,
P. Maechler, A. Grunel,
Henry Abrahams, Hy. Peychaud.

A une assemblée des actionnaires tenue le 28 avril 1873, les additions et amendements suivants à la Charte de la Compagnie ont été unanimement adoptés :

ARTICLE I.

Après l'année courante, expirant le 30 avril 1874, et à la fin de chaque année fiscale suivante, les actionnaires auront droit, sur les parts en intérêt de dix pour cent par chaque action payable le premier Lundi de juin suivant.

Le balance des profits nets réels, comme il appert, aux comptes, en proportion des primes effectivement par eux et hypothéqués; excepté que ceux ayant prêté la somme de Pourcentage, tant entendu que lorsque la dite balance des profits excédera les prêts de dix, tels les excédent des profits seront payés à la Compagnie, et ne seront à appliquer ou employés à la formation d'un fonds de réserve.

ARTICLE II.

Le capital de la Compagnie pourra être augmenté à un montant de [illegible]

LOUIS BARBIER, Secrétaire.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Golfe.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Grand Jackson Route.

Louisiane et du Texas.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Primes de l'année expirée le 30 avril 1873 ..... $165,686 62

Sur les risques d'incendie $76,772 66
Sur les risques de mer 19,101 99
Sur les risques de rivière ..... 9,778 37 — 105,653 01

Montant au crédit du fonds de réserve 59,033 61

Pertes payées dans la même période, savoir :

Pour sur les risques d'incendie $8,000 00
Sur les risques maritimes 2,254 31
Sur les risques de rivière ..... 302 20 — 10,556 20

Moins : 15 p. % pour les nouvelles affaires 31,103 33
Assurances 3,330 00
Primes rendues 3,330 10
Agences 3,330 00
Dépenses, intérêt et taxes locales ..... 10,709 25 — 51,802 68

Réservé pour les risques non expirés 39,319 94

Montant des profits considérés perdus et passé à profits et pertes 12,234 24

ACTIF DE LA COMPAGNIE

Prêts garantis par premières hypothèques sur propriétés foncières dans la ville $70,100 00
Prêts sur gages 43,700 25
Billets pour primes à courte échéance 15,350 11
Actions de banques et autres actions 61,250 00
Biens fonciers 10,000 00
Primes en voie de perception .....